



SNUipp-Guyane

Bât. F, n° 24
Cité Mont-Lucas
97300 Cayenne

Tél. 0594 30 89 84
0594 30 13 52
Fax. 0594 30 51 03

Courriel :
snu973@snuipp.fr

Site internet :
<http://973.snuipp.fr>

Cayenne, le 19 mai 2013

Monsieur le Recteur de la Guyane
Chancelier de l'Université

Objet : Questions diverses pour la CAPA du 21 mai 2013

Monsieur le Recteur,

Veillez trouver ci-dessous les questions diverses que notre organisation syndicale souhaite aborder lors de la CAPA du 21 mai 2013.

Questions restées sans réponse aux CAPA du 6 décembre 2012, du 17 janvier et du 14 mars 2013 :

Formation continue : Nous demandons à nouveau un point sur les stages à venir ainsi que ceux qui ont été annulés.

Avancement des PE : Les dernières vérifications ont-elles été réalisées ? Comment ont été utilisés les reliquats ?

Temps partiel : Certains collègues attendent toujours des réponses à leur demande de travail à temps partiel. Quand en seront-ils informés ?

Indemnité ECLAIR : Les parts fixes et variables de l'indemnité ECLAIR n'ont pas été versées à tous les collègues concernés, pour les années scolaires 2011/2012 et 2012/2013. Nous demandons que les collègues perçoivent, dans les plus brefs délais, les indemnités qui leur sont dues. L'académie de Guyane n'ayant pas souhaité appliquer les décrets du 12.09.2011, nous réclamons le versement à parts égales de cette indemnité pour tous les collègues ayant exercé en ECLAIR l'an dernier.

Déplacement des collègues hors de leur commune d'affectation : Quand les collègues appelés à se déplacer hors de leur commune d'affectation pour des réunions ou animations pédagogiques recevront-ils des ordres de missions individuels et une prise en charge de leurs frais de déplacements ?

Indemnisation des tuteurs de PES : quand les collègues assumant ces missions seront-ils indemnisés, comme le précise le décret D.2010-955 du 24/08/2010 ?

DIF-CIF : Pour quelles raisons les collègues ayant suivi une formation dans le cadre du DIF ne parviennent-ils pas à être remboursés des frais engagés ?

- 1. Situation des collègues recrutés sur liste complémentaire** : quel sera le statut pour l'année scolaire 2013-2014 de ceux qui n'ont pas intégré la liste principale ? Certains d'entre eux souhaitent rester dans la commune dans laquelle ils exercent actuellement et éviter un déménagement, quand et comment se feront leurs affectations ?



2. **Affectation des collègues admis aux différents concours** : selon quels critères ces jeunes collègues seront-ils affectés ? Quand et par quel biais pourront-ils émettre des vœux ?
3. **Indemnisation des collègues accueillant des étudiants** : quand les collègues assumant ces missions seront-ils indemnisés, comme le précise le décret D.2010-952 du 24/08/2010 ?
4. **Demandes de temps partiel** : selon quels critères sont attribués les temps partiels sur autorisation ? Comment ces modalités seront-elles mises en œuvre dans les communes qui adoptent de nouveaux horaires à la rentrée 2013 ?
5. **Demandes de détachement pour l'AEFE**: le rectorat de Guyane se distingue en refusant des renouvellements de détachement à de nombreux collègues. Nous demandons au recteur de préciser les règles appliquées dans le cadre des détachements et d'accorder tout le soin nécessaire au traitement de ces dossiers qui relèvent pour la plupart de situations familiales à respecter.
6. **Accès au second degré** : nous souhaitons connaître la liste des PE qui demandent un détachement dans le second degré, ainsi que celle des PE qui sollicitent d'y accéder par liste d'aptitude statutaire, avec les avis des IEN et des IA IPR.
7. **Remplacement des commissaires paritaires** : à ce jour nos collègues élus ne sont pas remplacés, et ce de façon systématique, y compris lorsqu'ils sont convoqués par l'administration. Nous tenons à rappeler que le remplacement des commissaires paritaires doit être une priorité. Nous exigeons que l'administration mette fin à ce dysfonctionnement malveillant qui vise à fragiliser le travail des représentants du personnel en pénalisant les élèves et les équipes pédagogiques concernées.

Veuillez recevoir, Monsieur le Recteur, l'expression de nos sentiments respectueux.

Pour le secrétariat du SNUipp-FSU Guyane

Fabienne Rochat